

**Étaient présents :**

BOURROU : S.WAGNER  
CENDRIEUX : L.AGRAFEUIL, C.CABRILLAC, G.LEROUX  
CREYSSENSAC ET PISSOT : C.DENIS C.CRAMAREGEAS  
FOULEIX : G.GALLET, E.LEGAY  
GRUN-BORDAS : S.FEIX, G.MOTARD  
ST AMAND DE VERGT : J.L.MALLET, L.COULAUD  
ST MAYME DE PEREYROL : M.L GOURBEAU, P.GRARD  
ST MICHEL DE VILLADEIX : C.DUPONT, J.M VERNEUIL  
VERGT : R.CACAN, M.VICTORION, B.DELPRAT  
P.JAUBERTIE,

BREUILH : R.COLLINET  
CHALAGNAC : J.MANEIN, H.DUBUSSY  
EGLISE NEUVE DE VERGT : T.NARDOU  
J.COULAUD  
LACROPTE : J.P SAINT AMAND, I.FAURE  
M.CHEVREUX  
ST PAUL DE SERRE : J.P.VIROL, J.LIMOGES  
SALON : M.GRELLETY  
VEYRINES DE VERGT : J.P.MONTORIOIOL,

**Absents excusés** M.C.KERGOAT, Y.MASSOUBRE, J.L.NOYER

**Secrétaire de séance** : I.FAURE

J.P.SAINT AMAND remercie R.CACAN et son Conseil Municipal d'accueillir le conseil Communautaire pour cette séance de travail ordinaire et lui donne la parole.

R.CACAN et son conseil municipal sont heureux d'accueillir le Conseil Communautaire et souhaitent aux élus la bienvenue pour cette soirée de travail.

Le Président ouvre la séance à 20h30

❖ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 AVRIL 2010**

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des éléments à annexer. Néant

↳ ***Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité***

❖ **CORRESPONDANCES**

**A. Article de presse de Mme le Préfet relatif aux éventuelles fusions intercommunales :**

J.P SAINT AMAND rappelle l'article de presse où les intercommunalités d'Ile Manoire, Terre de Cromagnon, La Truffe et Le Pays Vernois avaient été citées concernant les rapprochements intercommunaux éventuels.

Dans un 2<sup>ème</sup> article de presse, Mme Le Préfet dit observer des tentatives de rapprochement entre les communautés de communes de St Alvère et Ile Manoire. Elle indique que l'EPCI du Pays Vernois étant au milieu ce rapprochement n'est pas possible, et précise que c'est aux élus de se mettre d'accord pour l'extension du périmètre par la fusion de ces trois communautés de communes.

Le Président rappelle aux délégués communautaires le document relatif aux compétences de 4 communautés de communes, qui leur a été remis, ainsi qu'à Mme Le Préfet, au mois de juillet 2009. Ce document démontre que les intercommunalités de St Alvère et Ile Manoire n'ont pas autant et les mêmes compétences que l'EPCI Vernoise. Or, pour jumeler, il faut avoir les mêmes compétences (confirmation de Mr DIAZ de la Préfecture).

Le Président souhaite publier, avec l'accord du conseil communautaire, une rectification précisant que la Communauté de Communes du Pays Vernois attends l'égalité des compétences entre intercommunalités pour engager une discussion sur une éventuelle fusion.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à la parution de cet article qui régularise la situation et rétablit la logique des choses.

## **B. Subvention défibrillateurs**

La DDJS a informé S.DESTHOMAS (ACMO) d'une subvention accordée pour un montant de 700€ se rapportant à l'achat du défibrillateur. La commande pourra donc être engagée dès l'avis de la décision attributive de cette subvention.

Avant de donner la parole aux Vice-présidents des commissions, le Président explique comment le programme lié à l'ordre du jour des séances de travail communautaires est établi : Y.VIROL prépare un document pour chaque commission, afin de renseigner le Président sur les sujets qui seront traités par les Vice-présidents. A l'avenir, si aucune information n'est apportée à Y.VIROL, le Président estimera que les Vice-présidents concernés ne souhaitent pas intervenir et ne leur donnera pas la parole.

Aucune question n'étant présentée, le Président, passe à l'ordre du jour ordinaire et donne la parole à Mrs les Vice-présidents, chacun dans son domaine respectif.

## **➤ Commission des Finances et du Personnel : J.P.VIROL**

### **A. Finances**

Néant

### **B. Personnel :**

Néant

### **C. CIAS**

J.P.VIROL rappelle que la décision de souscrire un emprunt, d'ouvrir une ligne de trésorerie ou à son renouvellement, appartient aux élus communautaires.

La ligne de trésorerie actuelle arrivant à échéance en juin, il y a lieu de la renouveler. Celle-ci s'explique dans le souci d'assurer la trésorerie, pour le temps séparant la facturation et le paiement des services. Il est donc proposé de renouveler cette ligne de trésorerie d'un montant de 150 000.00€ à taux variable indexé sur les T4M de 1.2453%, représentant 0.3453% d'intérêt et 0.90% de marge du Crédit Agricole.

Le Président soumet au vote cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

### **D. Divers**

#### **1) Information sur les tarifs Extra et Périscolaire :**

La CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) envisage dans un avenir proche, de verser les aides par la CAF lorsque les tarifs des établissements extrascolaires et périscolaires seront établis en fonction des revenus des familles. Ces tarifs seront donc calculés en fonction du quotient familial.

Afin de se préparer aux mieux à cette nouvelle directive, J.P.VIROL souhaite établir des simulations. L'administration a tous les outils informatiques nécessaires pour envisager les différentes situations. Afin de connaître le quotient familial, la feuille d'imposition devra être demandée aux familles.

M.VICTORION intervient et préconise d'attendre la rentrée scolaire pour inclure ce document justificatif dans la liste des pièces à fournir pour toutes inscriptions. Le Président considère cette solution intéressante.

Il soumet au vote l'ensemble de ce paragraphe avec la proposition de M.VICTORION

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

#### **2) Accueil de Loisirs Sans Hébergement ( ALSH) Les Petites Canailles**

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ont décidé de renommer les centres de Loisirs Sans Hébergement en Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Les agents de l'ALSH étant au contact régulièrement des familles, il a été proposé à l'équipe de cette structure de confier la liste des parents qui sont en impayés. Afin de garantir le maximum de confidentialité, seul les noms et adresses seront renseignés sur cette liste. Un agent de l'équipe de l'ALSH sera désigné pour avertir avec diplomatie la personne de sa situation et la conseiller de prendre contact avec l'administration intercommunale, où des solutions pourront lui être proposées.

Cette procédure pourrait être mise en place également aux 3 Périscolaires. Compte tenu du contexte économique actuel, il est malheureusement probable que nous aïrions de plus en plus de cas similaires.

## ➤ Commission de l'Economie T.NARDOU

### A. Multiple de Cendrieux

#### 1) Choix du Bureau d'étude pour Contrôle technique et SPS

3 bureaux d'étude ont répondu à la consultation :

• <u>Apave</u> : SPS :	2 540.30€ TTC
Contrôle technique	7 116.20€ TTC
Total	9 656.50€ TTC
• <u>Bureau Véritas</u> : SPS	2 466.75€ TTC
Contrôle Technique	6 673.68€ TTC
Total :	9 140.43€ TTC
• <u>Socotec</u> : SPS	3 324.88€ TTC
Contrôle Technique	5 980.00€ TTC
Total	9 304.88€ TTC

Le bureau d'étude Véritas étant le moins cher, il est proposé de le retenir

Le Président soumet au vote cette proposition.

### ↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

#### 2) Choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique :

3 entreprises ont répondu :

• <u>Sarl Optisol</u> :	2 162.37€ TTC
• <u>Alios Ingenerie</u> :	2 315.46€ TTC
• <u>SHE</u> :	2 597.71€ TTC

Suite à l'analyse du bureau d'architecture HALLER, l'offre de la SARL Optisol paraît adaptée au projet. Elle a une très bonne approche pour la préconisation au niveau du choix des fondations, cette prestation étant obligatoire au titre de la mission de type G12.

Le Président soumet au vote cette proposition.

### ↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

J.P.SAINT AMAND rappelle le travail sérieux des commissions d'appel d'offre qui doivent redoubler de vigilance.

## ➤ Commission de l'Urbanisme M.GRELLETY

## A. PLU Intercommunal

### 1) Présentation du bureau d'étude retenu pour l'élaboration du PLU intercommunal

M. GRELLETY rappelle que 16 bureaux d'études ont retiré le cahier des charges et 6 ont répondu à l'offre.

Parmi les six, quatre bureaux ont retenu notre attention. Un questionnaire complémentaire a été envoyé pour pouvoir comparer au mieux les offres. Une analyse précise a été faite, en partenariat avec les services de la DDE de Saint Astier et de Périgueux (pour la partie numérisation). Cette analyse a permis de mettre en exergue 2 bureaux d'études, CITADIA (Montauban) et DUBOIS (Bordeaux).

La commission d'appel d'offres a décidé de les auditionner avant de prendre une décision.

L'audition a confirmé que CITADIA avait 4 atouts très intéressants:

1. Des expériences en PLUi (notamment celui de Eyraud Lidoire)
2. Une équipe très complète, pouvant assurer la numérisation en interne conformément au cahier des charges.
3. Concertation très élaborée
4. Un délai d'exécution de 26 mois (délais administratifs inclus)

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, M.GRELLETY propose de retenir le bureau d'études CITADIA. Le montant de la prestation s'élève à 110 000 € HT. Elle pourrait intervenir à compter de la semaine 24 soit le 14 juin 2010.

Le Président soumet au vote cette proposition.

#### ↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

### 2) Révision de la carte communale de Cendrieux

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à la révision de la carte communale de la commune de Cendrieux.

Le Président soumet au vote l'approbation de la carte communale de Cendrieux.

#### ➤ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

### 3) Taxes

M.GRELLETY rappelle que les communes de Cendrieux, Creyssensac et Bourrou ont instauré la taxe sur la cession de terrains rendus constructibles par le document d'urbanisme. Cette taxe est due par le vendeur de terrains à bâtir : la commune perçoit donc une petite partie de la plus-value perçue par le vendeur.

Concernant la taxe locale d'équipement, les communes de Breuilh, Cendrieux, Creyssensac, Eglise Neuve et St Paul de Serre l'ont votée, à des taux différents. Cette taxe est due par le demandeur du permis de construire et est calculée sur la surface hors œuvre nette du projet de construction.

La commission se réunira le 17 juin à 20h30 à Salon pour travailler sur l'harmonisation des taxes. Les maires du canton ou leurs délégués communautaires sont invités à participer à cette réunion.

Le président propose d'inclure ce dossier à l'ordre du jour du séminaire du 19 juin.

M.GRELLETY demande la présence de C.DUPONT en tant que Président du SIAEP de la Région de Vergt.

C.DUPONT revient sur le compte rendu de la commission urbanisme et apporte des précisions sur le choix du SIAEP de ne plus financer les extensions de réseaux d'eau potable :

- Achat sans subvention d'un sur presseur qui sera installé sur un terrain au lieu dit « La Cougerie » : dans ce secteur les CU ne peuvent plus être attribués car la pression est insuffisante pour l'installation de nouvelles habitations.
- Achat d'un terrain de 1500m<sup>2</sup> pour installation du sur presseur, avec idée d'y construire à long terme un château d'eau

Ces deux projets entraînent un manque de trésorerie qui explique la décision non définitive de ne plus financer l'extension de 75 mètres.

C.DUPONT rappelle l'existence de la taxe PVR pour aider à viabiliser les terrains, elle est prise en charge soit par le propriétaire soit par l'acquéreur qui achète le terrain. C'est aux communes à décider d'instaurer.

R.COLLINET intervient sur l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations préalable et permis de construire. Un géomètre intervenant sur sa commune pour un bornage à féliciter la rapidité d'instruction du service urbanisme. Le Président profite de l'occasion pour appuyer les propos de R.COLLINET, en demandant à la Directrice de remercier, au nom du Conseil Communautaire, l'excellent travail de S.ORILLARD et D.BARBIERI.

## ➤ Commission Communication B BELPRAT

### A. Trait d'union

B.DELPRAT rappelle aux élus qu'il restait une place pour la commune qui le souhaite dans le prochain trimestriel. N'ayant pas eu de retour, un article sur l'Accueil de loisirs Les Petites Canailles prendra la place.

- le C.I.A.S. (1 encart complet est prévu pour le prochain numéro)
- le SPANC avec leur nouveau logo original « Goutte d'eau »
- NRAZO
- le Budget : comment sont répartis et employés les impôts
- le tri
- la formation 1<sup>er</sup> secours
- photo d'un lavoir restauré en référence à la conservation du petit patrimoine

J.P.SAINT AMAND informe les élus du colloque national sur l'assainissement organisé pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive par Mr VEDRY. Les agents du SPANC sont toujours très impliqués dans cette action.

C.DUPONT demande un article rectifiant le prix de l'eau paru dans le dernier Trait d'Union.

### B. Projet Livret d'accueil

La commission communication travaille sur la création d'un livret d'accueil destiné aux nouveaux habitants du canton dans le but de les informer sur les compétences et les actions de l'EPCI du Pays Vernois. B.DELPRAT distribue une maquette et en commente le contenu. Il souhaiterait que toutes les communes soient représentées.

Le Président précise qu'il est préférable également que toutes les communes soient représentées dans les commissions et les conseils communautaires où sont prises les décisions.

## ➤ Commission de l'Education M.VICTORION

### A. Restaurant scolaire de Chalagnac

Les travaux avancent. Les délais sont tenus. La fin du chantier est prévue pour fin juillet 2010.

Les repas pris à la salle des fêtes de Chalagnac se passent bien. L'absence prolongée d'un agent surveillant a été géré efficacement par de nombreux efforts volontaires du personnel.

### B. Association Lou BRICOULOU

A la commission éducation du 18 mai, 2 représentants membres ont été reçus. Les négociations continuent. D'après les dernières informations obtenues aujourd'hui il semblerait que l'association voudrait continuer à gérer le centre de loisirs.

## ➤ Commission de la Voirie : G.LEROUX

## **A. Travaux d'Investissement 2009 2<sup>ème</sup> partie**

Un avenant de 25440€HT est validé afin d'arriver au montant subventionnable DGE.

## **B. Travaux d'Investissement 2010**

Le marché sera lancé courant juin 2010

## **C. Travaux entretiens 2010 :**

Les travaux d'entretien 2010 commenceront semaine 22 ou 23. La route d'Eglise Neuve de Vergt à Breuilh est faite suite aux travaux d'investissement 2010.

## **D. Fauchage 2010 :**

Le fauchage devrait être terminé dans la semaine prochaine.

### ➤ Divers

#### **A. Maison des services sociaux et Maison Médicale Rurale:**

Le Président fait un résumé de la situation :

1. Suite au courrier de l'intercommunalité, Mr FONTALIRANT a répondu qu'il n'était pas vendeur.
2. Mr LATERRIERE propose la vente de 3 terrains d'une surface totale de 12 975m<sup>2</sup> pour un montant de 10€ le m<sup>2</sup> situés sur la route de Salon à coté du service de l'équipement.

Ces terrains seraient intéressants pour une structure regroupant le CIAS et le SIAD, c'est-à-dire la Maison des Services Sociaux Par contre la maison médicale serait trop loin du bourg, mais une parcelle isolée de Mr FONTALIRANT ferait l'affaire.

L'administration a donc demandé aux services des domaines une estimation des 3 terrains de Mr LATERRIERE et celui de Mr FONTALIRANT.

Ensuite, une proposition d'achat sera faite aux 2 propriétaires.

Le président informe les élus de la priorité que donne l'Etat sur tout ce qui relève du domaine social. Ces deux projets rentrent sans problème dans le pôle d'excellence rurale. Des subventions peuvent être attribuées par l'Europe.

Une réunion d'information avec Mr DIAZ de la Préfecture va avoir lieu le mardi 8 juin. Il sera étudié le projet de Maisons des Services Sociaux et de Maison Médicale Rural., avec lui, et tous les responsables

Toutes les informations seront présentées en Conseil Communautaire qui seul a le pouvoir de décider.

### ➤ Dates des prochaines réunions :

- Commission urbanisme : le 17/06/2010 à 20h30 à Salon
- Commission agritourisme : le 22/06/2010 à 18h30 à Douville
- Commission éducation : le 24/06/2010 à 18h 30 à la Communauté de Communes
  
- **Réunion de Bureau** à la Communauté de Communes
  - Le 09/06/2010 à 18h30
  - Le 23/06/2010 à 18h30
  - Le 07/07/2010 à 18h30
  
- **Conseil Communautaire**
  - Le 29/06/2010 à 20h 30 à Bourrou

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de Vergt, leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés et ravis par le mode de fonctionnement de cette séance de travail.

J.P.SAINT AMAND remercie les élus de Vergt pour leur accueil et lève la séance à 22h35.

Restons groupés, afin de mieux servir celles et ceux qui nous ont fait confiance ! -

Avec Amis à toutes et tous .



Jean Pierre  
SAINT-AMAND .